

SÉANCE du 10 Septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 03/09/2026, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. BREGER Guénaël, Maire de la commune.

Présents : BREGER Guénaël - MONNIER Marie-Claire – VOISIN Yoann - BERTHELOT-GUMIAUX Cécilia - BLAIN Sylviane – MATHURIN Ophélie- GICQUEL Yohan- LE POTIER Laurent – MERCY Rémy – MEHAT Marie-Joëlle – COLOMBET Frédéric

Secrétaire de séance : MATHURIN Ophélie

Vote POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 39-2026

OBJET : Conventions d'effacement des réseaux secteur Le Bourgeix / La Croisette avec Morbihan-Energies, participation au programme exceptionnel 2026.

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que Morbihan-Energies nous a fait parvenir leur proposition de contributions financières pour l'effacement des réseaux sur le secteur Le Bourgeix / La Croisette :

- 1 engagement de contribution (effacement électricité)

Le montant total des travaux est estimé à 331 860 € HT, un abattement de 65 % est appliqué par Morbihan-Energies, ce qui fait un reste à charge à la commune de 116 151 € HT.

De plus, la commune peut bénéficier du programme exceptionnel de soutien 2026 « effacement des réseaux électriques » si elle en fait la demande. Ce programme permet une prise en charge totale par Morbihan-Energies des montants de travaux sur le réseau électrique plafonnée à 140 000 € HT, en cas de dépassement, la commune sera appelée à une participation de 35 % du montant HT sur le delta.

Le montant du reste à charge pour la commune sera donc diminué si la demande est retenue.

- 1 convention de financement éclairage public

Le montant prévisionnel des travaux est de 52 660 € HT. La participation de Morbihan-Energies s'élève à 11 766 €. Il reste donc à la charge de la commune 40 894 € HT.

- 2 conventions partenariat et financement Télécom

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 101 530 € HT soit 121 836 € TTC. Ces travaux sont entièrement à la charge de la commune.

- 1 convention avec Orange (câblage)

Le génie-civil est pris en charge par Morbihan-Energies sauf le câblage qui reste à la charge de la commune soit 2082.24 € (non assujetti à la TVA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'inscrire l'effacement des réseaux électriques secteur Le bourgeix / La Croisette au programme exceptionnel 2026 et d'accepter l'engagement de contribution correspondant.
- D'accepter la convention de financement éclairage.
- D'accepter les 2 conventions de partenariat et de financement Télécom.
- D'accepter la convention Orange (câblage).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme

Le Maire,

BREGER Guénaël

Le secrétaire

MATHURIN Ophélie

Acte rendu exécutoire après le dépôt

En préfecture de Vannes le 11 septembre 2026

Et publication le 12 septembre 2026